

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 245-179-1911 rapportant l'arrêté du 8 août 1911 lequel déclarait contaminé le port d'Assab.

n° 245-179-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 septembre 1911

Numéro JO
n° 179 du 01/10/1911

Date du numéro
1 octobre 1911

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 15 décembre 1909 portant règlement sur la police sanitaire et maritime promulgué dans la Colonie le 9 janvier 1910

Vu la dépêche en date du 18 août 1911 du Gouverneur d'Assab déclarant terminée l'épidémie de choléra

Sur la proposition du Directeur de la santé ;

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Les mesures édictées par l'arrêté n° 221 du 8 août 1911 contre les provenances du port d'Assab, sont rapportées. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

CASTAING.